



**MRC**  
**d'Antoine-Labelle**

Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
directrice générale secrétaire-trésorière de la MRC, QU'en vertu  
des articles 446, 450 et 451 du Code municipale :**

Le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté à sa séance ordinaire du 22 mars 2016, un règlement portant le numéro 450, décrétant une dépense de 89 558 \$ et un emprunt de 89 558 \$ pour effectuer les travaux d'entretien de l'édifice Émile-Lauzon, siège social de la MRC d'Antoine-Labelle.

Le règlement numéro 450 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

De plus, veuillez prendre note que le règlement numéro 450 devait faire l'objet d'une approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, approbation qui a été émise à la MRC d'Antoine-Labelle le 27 mai 2016.

Le règlement # 450 entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ À MONT-LAURIER, CE SIXIÈME JOUR DE JUIN DEUX MILLE SEIZE.**

**Me Mylène Mayer**  
**Directrice générale**  
**Secrétaire-trésorière**

Règlement 450 – règlement d'emprunt  
travaux pour le revêtement extérieur de  
l'ÉÉL

### CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à : \_\_\_\_\_  
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant : \_\_\_\_\_ copies,  
aux endroits désignés par le conseil entre : \_\_\_\_ et \_\_\_\_ heures de l' \_\_\_\_\_-midi, le \_\_\_\_\_ jour  
de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_.**

Signé : \_\_\_\_\_

Titre

Municipalité de : \_\_\_\_\_